



## Communiqué

Le 13 janvier 2005

Pour publication immédiate

### DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF ET ÉCONOMIQUE - RELEVÉ DES POSSIBILITÉS

#### **Autorisation d'établir un groupe de travail pour identifier les possibilités de l'avenir et les prochaines étapes**

**Winnipeg (Manitoba)** – La Commission du canal de dérivation (CCD) a publié un rapport intitulé *Développement récréatif et économique - Relevé des possibilités*, qui identifie les possibilités que réserve l'avenir et décrit les prochaines étapes qui seront associées au projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Le rapport reflète des idées reçues dans un appel public pour des expressions d'intérêt le printemps dernier en tant qu'élément du processus étendu de la consultation de la CCD. La CCD a reçu plus de cinquante soumissions écrites et des suggestions additionnelles par une série des portes ouvertes et des séances avec les niveaux de gouvernements différentes.

« Le *Relevé des possibilités* est une compilation des idées qu'ont les Manitobains au sujet de l'utilisation future du canal de dérivation à des fins récréatives, explique M. Reg Alcock, président du Conseil du trésor et ministre responsable pour la Commission canadienne du blé. Ce document facilitera les discussions entre les municipalités locales et les organismes récréatifs et locaux à propos de ce volet durable du projet du canal de dérivation. »

« Au fil des ans, tout le monde en est venu à discuter d'idées qui permettraient d'exploiter les possibilités récréatives et économiques du canal de dérivation, rappelle M. Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques. Le projet d'agrandissement du canal de dérivation constitue une excellente occasion d'examiner ces possibilités et d'en déterminer la compatibilité avec cet important projet de protection contre les inondations. Nous avons hâte de concrétiser ces recommandations durant la réalisation du projet. »

"Le rapport conclut que la sécurité accrue contre l'inondation pour Winnipeg et le sud de Manitoba bénéficiera tout le Manitobains et est dans l'intérêt de la économie nationale et provinciale," a dit Ernie Gilroy, CEO de la CCD. "En plus de créer des milliers d'emplois, le projet fournit également une occasion pour la récréation et le développement économique pour des organismes locaux, des communautés et le public."

En tant qu'élément de l'expression d'intérêt, MFA a identifié un certain nombre des principes fonctionnant pour guider des activités de l'avenir de récréation comprenant la compatibilité avec le but primaire de l'expansion du canal de dérivation, des coûts d'entretien continus minimaux aux contribuables, et de la participation de la dépositaire et de l'intendance environnementale.

Le rapport confirme le projet ne perturbera pas l'opération courante de la colline de ski a Springhill, ni le Festival des Enfants a Lockport. Le *Relevé des possibilités* résume les mémoires reçus. Il recommande les prochaines étapes et servira de cadre général à l'exploitation des possibilités et partenariats futurs. Voici les grandes lignes de ces recommandations :

- Établissement d'un groupe de travail du canal de dérivation sur les activités récréatives, afin d'examiner la problématique des activités récréatives le long du canal de dérivation - processus global de travail et de planification, problèmes de responsabilité, entretien permanent, soutien financier.
- Établissement d'une voie verte polyvalente des quatre saisons et de pistes de motoneige désignées le long du canal de dérivation au stade de l'avant-projet.
- Mise en œuvre d'un processus formel qui permettra aux Manitobains d'avoir accès aux matériaux de déblai du chenal du canal de dérivation.
- Incorporation d'un élargissement à quatre voies de la traversée du canal de dérivation par la route 15 pour absorber l'augmentation future de la circulation.
- Distribution du *Relevé des possibilités* aux membres du public, aux intervenants clés, aux municipalités locales, au gouvernement du Manitoba et à celui du Canada, et à l'équipe indépendante d'évaluation environnementale.

Basé aux principes fonctionnant et à l'examen supplémentaire par le personnel de la CCD, les activités suivantes ne seront pas exercées en tant qu'élément de l'initiative:

- Propositions qui exigent l'eau dans l'acquisition pour le canal de dérivation.
- La terre additionnelle pour le but unique du développement récréationnel
- Le développement d'une colline de ski

Une fois qu'accompli, le projet d'expansion de la canal de dérivation de la rivière Rouge fournira le niveau de la protection d'inondation 1 dans 700 ans, se protège au-dessus de 450.000 résidents contre un inondation, évite des dommages environnementaux pas connu et empêche plus de \$12 milliards dans des dommages potentiels d'inondation au Manitoba et à l'économie canadienne.

En 2003, le Canada et le Manitoba ont annoncé leurs engagements financiers au projet du canal de dérivation. Le Canada a identifié le projet comme priorité nationale d'infrastructure. Le Canada et le Manitoba ont également investi \$110 millions pour améliorer la protection d'inondation pour les communautés rurales de Manitoba depuis 1997.

Le rapport peut être regarder a [www.floodwayauthority.mb.ca](http://www.floodwayauthority.mb.ca) ou en contactant l'autorité de Manitoba Floodway.

Renseignements

Gouvernement fédéral :

Jacquie Sippola  
Diversification de l'économie de l'ouest Canada  
Gouvernement du Canada  
(204) 983-0280

Gouvernement provincial :

Paul White  
Direction des affaires publiques  
Services de communication Manitoba  
(204) 945-8124

Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation  
(204) 945-4900, (204) 945-4178 ou 1 866 356-6355